



Qui est responsable devant un majeur de 20 ans en danger

Par **Mireille13230**, le **26/11/2008** à **10:10**

Mon petit fils lors du divorce avait 12 ans et le père en a eu la garde, Atteint de schizophrénie, soigné depuis trois ans, il a fait 2 séjours en psychiatrie. Régulièrement quand il rechute son père le met à la porte, de nouveau , une de mes la recueille alors qu' il est en pleine rechute.Devant une telle situation, nous attendons une place pour le faire soigner dans une maison assisté de son psy, il devrait avoir droit a l' AAH.

Jusqu' à quel age les parents doivent ils assistances aux enfants dans des cas comme celui la, ou ce petit n' est même plus dans notre monde.

N' existe-til pas une loi, les obligeants à participer aux frais.Le père le rejette, la mère ne veut rien savoir. Nous le recueillons après qu'il ait trainé plusieurs heures d' un coté ou de l' autre, sans boire ni manger.A présent, toujours chez une de mes filles, il ne veut pas se soigner. Raconte n' importe quoi, et il est a présent en danger d' après le psychiatre.

Merci si vous pouvez nous renseigner

Bien cordialement

Mireille13230